



# Communiqué

## **PANNES D'ÉLECTRICITÉ DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE** **Recommandations de la Direction de santé publique** **du CIUSSS de la Capitale-Nationale**

**Québec, le 27 novembre 2023** – Les fortes précipitations qui tombent dans la région de la Capitale-Nationale peuvent causer plusieurs pannes d'électricité. La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale rappelle aux résidents de la région les conseils à suivre pendant une panne d'électricité afin d'éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

Il est important :

- de ne pas utiliser des appareils à combustion pour la cuisson ou encore pour l'éclairage (ex. : matériel de camping, propane, BBQ, briquettes de charbon) à l'intérieur d'une résidence ou d'un logement;
- de ne pas utiliser une génératrice à l'intérieur d'un domicile, d'un garage collé à la maison ou à l'extérieur près d'une fenêtre;
- d'éviter de chauffer un foyer de façon continue sur de longues périodes lorsque le chemisage intérieur de la cheminée (isolation intérieure) n'est pas conçu à cette fin;
- de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et des détecteurs de monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone est un gaz sans odeur produit par les appareils à combustion. Une intoxication au monoxyde de carbone occasionne des nausées, des étourdissements, des maux de tête et peut être mortelle. En présence de l'un ou l'autre de ces symptômes, et qu'une exposition au monoxyde de carbone est soupçonnée, toutes les personnes exposées doivent sortir à l'extérieur. Appeler le 911 ou le Centre antipoison du Québec (CAPQ) au 1 800 463-5060.

Il ne faut pas hésiter à téléphoner ou à visiter des membres de la famille, des amis ou des voisins en perte d'autonomie demeurant seuls pour s'assurer de leur bien-être.

### **En cas de panne prolongée d'une durée de 6 heures et plus**

Des précautions doivent être prises concernant les aliments contenus dans le réfrigérateur et le congélateur afin d'éviter les risques d'intoxications alimentaires. Les conseils à suivre et la liste des aliments à conserver ou à jeter sont disponibles sur le site web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/pannes/Pages/pannes.aspx>

Enfin, des conseils généraux sur les mesures à prendre avant, pendant et après une panne sont disponibles sur le site web d'Hydro-Québec :

<http://pannes.hydroquebec.com/pannes/en-cas-de-panne/>

En cas de doute sur votre état de santé, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé au 811, disponible 24 h/24 h, 7 jours/7 jours.


- 30 -

**Source et renseignements**

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Direction adjointe des communications – relations médias et affaires publiques

[relations.medias.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:relations.medias.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca)

 CIUSSS\_CN



[www.ciussscn.ca](http://www.ciussscn.ca)